

**APPEL A CANDIDATURE / SALLES D'EXPOSITION DU CHÂTEAU BOREL
HÔTEL DE VILLE / SAINT-EGREVE
SAISON 2021-2022**



La Ville de Saint-Egrève invite les artistes en arts visuels confirmés (ayant un parcours artistique professionnel derrière eux ou ayant effectué auparavant plusieurs expositions personnelles) et habitant en Isère ou dans un département limitrophe, à présenter leur candidature pour la saison d'exposition 2021/2022 des salles du Château Borel.

Ces salles du début du XXe avec ces décorations d'époques restaurées en 2009, sont réparties sur une surface variant entre 110 et 150 m2 en fonction de l'agencement de l'exposition de l'artiste.

Les conditions d'exposition (à respecter impérativement par l'artiste en cas de sélection):

L'artiste réside en Isère ou dans un département limitrophe.

L'artiste met à disposition à titre gratuit les œuvres de l'exposition proposée.

L'artiste gère le transport, montage/démontage de l'exposition.

L'artiste assure l'ouverture/fermeture et surveillance des salles pendant l'ouverture au public, réparties sur 8 jours : le Jeudi 16h-19h ; le vendredi 14h à 17h15, et le samedi et dimanche de 14h à 17h30.

L'artiste s'engage à rencontrer et présenter son travail lors de visites de publics spécifique (scolaire, périscolaire...).

L'artiste assure l'organisation et la mise en œuvre de son pot de vernissage.

La Ville de Saint-Egrève, s'engage à promouvoir les expositions en réalisant plusieurs éléments de communication (plaquettes annuelles, affiches, cartons d'invitations, etc.) et en les diffusant largement sur le territoire. Les salles sont mises à disposition de l'artiste à titre gratuit et sans commission sur les ventes possibles réalisées par celui-ci.

Pour permettre aux artistes d'aller à la rencontre des publics et de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre, le Service culturel invite son réseau et ses partenaires lors des temps de vernissages et valorise différents échanges auprès des publics tout au long des expositions

Le dossier de candidature comprendra :

- Une lettre de motivation présentant l'exposition souhaitée dans les salles du Château Borel
- Le titre de votre exposition
- Les actions de médiation que vous pourriez proposer
- Une biographie détaillant votre parcours artistique
- Cinq images d'œuvres récentes représentatives de l'exposition envisagée dans les salles du Château Borel (avec noms, dimensions et détails techniques)
- Un dossier de presse.

Le dossier complet est à envoyer par mail : culturel@mairie-st-egreve.fr (si le dossier >8Mo merci de le faire parvenir par wetransfer.com):

La date limite pour faire parvenir votre dossier est fixée au vendredi 7 mai 2021.

Le comité de sélection se réunira en mai 2021. Une réponse écrite sera retournée à chaque candidature complète transmise

En vous remerciant par avance.

Cordialement

Direction Culture - Sport - Vie Associative
Service culturel
Mairie de Saint Egrève
36 Avenue Général de Gaulle
38120 SAINT EGREVE

Ville de Saint-Egrève
36 avenue du Général de Gaulle
- CS 40120 - 38521 SAINT-EGREVE CEDEX
04 76 56 53 00
www.saint-egreve.fr